

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181210B-DE



VILLE DE PLOEMEUR
Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 17 décembre 2018

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR
L'ANNEE 2019**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

*Présents : 25
Pouvoirs : 06
Absents : 02*

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
 ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Claudie Le Bihan

La vie associative locale est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur. Chaque année, la Ville soutient de nombreuses associations qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre commune.

Ainsi environ 400 manifestations ont été programmées en 2018 sur l'ensemble du territoire communal. Hors aides matérielles, ce sont 47 705 €, soit 82 subventions, qui ont été versés pour faciliter le fonctionnement et les projets des associations ploemeuroises.

Aussi, pour aider les associations à mener à bien leurs activités ou leurs projets, il y est proposé de leur allouer une subvention suivant le document joint.

Une analyse des demandes a été faite et les sollicitations ont été réparties selon les catégories suivantes :

- Une aide au fonctionnement pour la gestion des activités courantes de l'association.
- Une aide pour les projets récurrents ou exceptionnels liés à une manifestation, un déplacement, une exposition ou des achats de matériel spécifique.

Ces attributions sont assorties d'engagements définis par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre de conventionnement, avec la ville de Ploemeur, qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2019.

Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte les dons aux associations qui relèvent du CCAS, et les engagements par conventions spécifiques d'accompagnement de projets culturels, à savoir les conventions triennales (2018-2020) votées par ailleurs par le Conseil municipal :

- Amzer Nevez - Centre régional de la culture bretonne : 6 000 €
- CECIWEB : 4 500 €
- Office public de la langue bretonne : 2 000 €

Organismes	Subvention fonctionnement 2018	Proposition fonctionnement 2019
ACE	265 €	265 €
ADMAP - Association pour le Développement Musique et Arts à Ploemeur	510 €	510 €
Amicale des retraités des kaolins de Ploemeur	400 €	400 €
ANACR	240 €	240 €
APAMI - Association Ploemeuroise Assistantes Maternelles Indépendantes	110 €	110 €
Arc en ciel	150 €	150 €
Armor vidéo Ploemeur	480 €	480 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181210B-DE

Avel Nevez Planwour	650 €	
AVF - Accueil des villes françaises Ploemeur	720 €	720 €
Centre de loisirs canins de Ploemeur	255 €	255 €
Comité d'entente des anciens combattants	510 €	510 €
Comité départemental UNICEF	300 €	300 €
Comité d'histoire du Pays de Ploemeur	840 €	840 €
CREPP - Club de Robotique et d'Electronique Programmable de Ploemeur	400 €	400 €
Eclaireuses Eclaireurs de France	720 €	720 €
Etviedanse	100 €	100 €
Fleurs et Couleurs	300 €	300 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants	240 €	240 €
Graines d'Océan	400 €	400 €
La courte échelle	250 €	250 €
Le Souvenir français	240 €	240 €
Les jardins familiaux de Kermadoye	300 €	300 €
Officiers marinières Ploemeur Larmor-Plage	240 €	240 €
Scouts et Guides de France	580 €	580 €
Sémafor	200 €	200 €
SEPNB - Bretagne vivante	160 €	160 €
SNEMM - Société Nationale d'Entraide des Médailleurs Militaires	290 €	290 €
Société nationale de sauvetage en mer - SNSM centre de formation	240 €	240 €
Soleil d'automne	1 060 €	1 060 €
SONALOM - Société nautique de Lomener	500 €	500 €
Tarz Héol	600 €	600 €
Toutanofil	100 €	100 €
UNACITA - Anciens combattants d'Indochine et de Corée	240 €	240 €
Union Nationale des Combattants - U.N.C.	230 €	230 €
Total	12 820 €	12 820 €

Montant des subventions de fonctionnement : 12 820 €

Montant auquel, il faut ajouter les subventions des sections non sportives de l'Amicale Laïque de Ploemeur qui apparaissent dans le rapport spécifique concernant cette association et dans le cadre d'une convention. Pour mémoire, ces subventions s'élèvent à 3 320 € pour le « fonctionnement ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » du mercredi 5 décembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;


Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE les propositions de subventions de fonctionnement**
aux associations non sportives 2019 telles que présentées dans le tableau ci-dessus

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire